



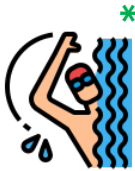
du 7 juillet au
8 août 2025

Programme du CAJ



Planning du CAJ



	Lundi 07/07	Mardi 08/07	Mercredi 09/07	Jeudi 10/07	Vendredi 11/07
9h – 12h	Présentation du planning d'activités	Activités sportives	Découverte du centre culturel		Atelier « lecture manga »
	Activités au CAJ				
13h30 – 17h		Jeu d'extérieur		Activités au CAJ	

* Activités incluses dans le forfait à la semaine

Planning du CAF

(^)
(^)
3

	Lundi 14/07	Mardi 15/07	Mercredi 16/07	Jeudi 17/07	Vendredi 18/07
9h – 12h				Basket	
13h30 – 17h					Accrobranche*
Hors forfait					

* Activités incluses dans le forfait à la semaine

o Inscription à la carte possible

Planning du CAJ

	Lundi 21/07	Mardi 22/07	Mercredi 23/07	Jeudi 24/07	Vendredi 25/07
9h - 12h	Jeux de rôles	Création d'un personnage manga	Activités au CAJ	Création d'un personnage manga	 * ○
13h30 - 17h		Réalité virtuelle*	Tournoi futsal solidaire	Ludothèque au centre culturel	
Hors forfait				 ○	

	Lundi 28/07	Mardi 29/07	Mercredi 30/07	Jeudi 31/07	Vendredi 01/08
9h - 12h	Jeux XXL	Sortie vélo	Quiz manga	Activités au CAJ	Diffusion d'un animé
13h30 - 17h	 *	Tournoi FC 25 en partenariat avec R & L	 *	Initiation au Padel	Equitation*
Hors forfait				 ○	



* Activités incluses dans le forfait à la semaine

○ Inscription à la carte possible

Planning du CAJ



	Lundi 04/08	Mardi 05/08	Mercredi 06/08	Jeudi 07/08	Vendredi 08/08
9h - 12h	 *	Matinée à Libercourt Plage 	Activités au CAJ	Inter CAJ à Libercourt Plage 	Escalade *
13h30 - 17h	Après-midi à Libercourt Plage 	 *	Football 5 vs 5	Fête de clôture de Libercourt plage	

* Activités incluses dans le forfait à la semaine

° Inscription à la carte possible

Transport

Afin de faciliter l'accès du CAJ au plus grand nombre de jeunes, la municipalité leur propose un service de transport gratuit pour venir et repartir de l'ESCALE dans trois secteurs de la commune :

- Complexe Léo Lagrange
- Croisement de la rue Jean Baptiste Delobel et de la Cité de Garguetelles
- Place de l'avenue des Marlières (place des 6 Drèves)

Les inscriptions se feront la veille pour le lendemain au CAJ. Pour tout renseignement sur les points de rassemblement ainsi que les horaires, contactez le service jeunesse au 03 21 37 14 99.

Note

Tarifs des activités

1^{ère} formule :

Inscription avec un forfait à la semaine sur présentation de la notification CAF du Pas-de-Calais afin de bénéficier de la déduction de l'aide aux temps libres de 3,40 €/jour.

**Les activités seront comprises dans le prix de l'inscription.
(de 9h à 12h et de 13h30 à 17h).**

	Tarifs avec cantine		Tarifs sans cantine	
	Participation A la journée 2025 <= 617	Participation A la journée 2025 > 617	Participation A la journée 2025 <= 617	Participation A la journée 2024 > 617
1 ^{er} enfant	9,55 €	9,65 €	5,80 €	5,90 €
2 ^e enfant	9,15 €	9,25 €	5,40 €	5,50 €
3 enfants et +	8,90 €	9,00 €	5,15 €	5,25 €
Extérieurs (1)	15,15 €	15,70 €	11,10 €	11,65 €

2^e formule :

Les adolescents pourront s'inscrire selon les activités choisies à la carte sous réserve des places disponibles. Voici la grille tarifaire des activités :

Activités	Tarif unique	Activités	Tarif unique
Cinéma	5,50 €	Astérix (repas inclus)	21,60 €
Battle kart	10,80 €		

Information

Inscriptions

Elles se font sur le portail famille
« Myperischool » du site internet de la ville ou à l'ESCALE.

Horaires du CAJ

Le CAJ se situe à l'ESCALE (Boulevard Faidherbe) et ouvre ses portes
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Rappel

Le dossier complet est obligatoire avant toute inscription sur myperischool. Toutes les réservations d'activités payantes sont à réaliser sur le portail famille ou à l'ESCALE.

Les jeunes inscrits aux activités doivent régulièrement venir au CAJ afin de consulter les éventuelles modifications du planning des activités (horaires, changements d'activités...).

Il est possible de réserver son repas du midi une semaine à l'avance (le mercredi avant 17h30 qui précède la semaine de consommation) avec ou sans forfait.

Si votre enfant est absent, un remboursement est possible uniquement en cas de maladie sur fourniture d'un certificat médical. Un jour de carence sera appliqué pour les vacances scolaires d'hiver, printemps, Toussaint et 3 jours de carences seront appliqués pour les vacances d'été.

Rappel du règlement

Les règles élémentaires en matière de respect et de discipline devront être acceptées par les parents et les enfants. Dans le cas où l'enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux, la responsabilité des parents pourra être engagée. Il en est de même s'il blessait un autre enfant, c'est pourquoi la souscription d'une assurance responsabilité est obligatoire. Ainsi tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement des activités sera signalé en Mairie et fera l'objet, suivant la gravité des faits, de sanctions pouvant aller du simple rappel au règlement et ou d'un avertissement, jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. Aucun remboursement ne sera effectué.

Dans le contexte sanitaire actuel, le gel hydroalcoolique sera mis à disposition des ados.